

Accident ferroviaire à Kango

Un homme déchiqueté par un train minéralier dans la zone de Siat

SCOM
Libreville/Gabon

En rentrant des festivités d'un mariage, Hilaire Nang Obame aurait imprudemment traversé la voie ferrée, se trouvant ainsi dans la trajectoire du train minéralier. Celui-ci, roulant à vive allure, lui a sectionné l'avant-bras et une partie de la jambe gauche.



Photo : D.R.

Le reste du corps de Hilaire Nang Obame après avoir été happé par le train.



Photo : D.R.

La main sectionnée du scieur passé sous le train minéralier.

UN homme de 49 ans, identifié comme Hilaire Nang Obame, scieur de profession, a tragiquement perdu la vie par un terrible concours de circonstances, sur la ligne du chemin de fer Transgabonais, dans la nuit de lundi à mardi dernier, peu avant le lever du jour. En effet, ce compatriote a été déchiqueté partiellement,

percuté par un train minéralier roulant à vive allure dans le sens Kango-Ndjolé. Les premières constatations effectuées sur place par les gendarmes de la brigade de Kango-Péage, en compagnie des agents de la brigade ferroviaire,

ont tôt fait d'écartier l'hypothèse d'un crime crapuleux, accréditant plutôt celle d'un drame consécutif à une imprudence du piéton. Une source proche de la gendarmerie de Kango-Péage précise que l'accident s'est déroulé à

environ 5 km après le passage à niveau situé dans la zone de Siat Gabon. Le disparu venait de prendre part à un mariage. Hilaire Nang Obame était donc vraisemblablement fatigué en rentrant au camp d'hébergement des scieurs.

IMPACT Pour rallier son domicile, le quadragénaire s'est mis à traverser les rails. Malheureusement, au même moment, le train minéralier a surgi. La locomotive vide, qui se rendait à Ndjolé, dans le but de récupérer du manège, a été sans pitié

pour le piéton qui, tamponné, a perdu son avant-bras ainsi qu'une partie de sa jambe gauche. « Les Officiers de police judiciaire, les agents de la brigade ferroviaire et les collègues du défunt étaient face à une véritable vision d'horreur. Car, les membres sectionnés de la victime se sont retrouvés de part et d'autre du chemin de fer », rapporte une source policière. Sitôt après le drame, le conducteur du train, qui ne pouvait stopper les wagons en plein milieu de la brousse, aurait immédiatement signalé l'accident une fois parvenu aux gares intermédiaires. C'est ainsi que les éléments de la police ferroviaire, alertés, ont aussitôt répercuté l'information aux gendarmes de la brigade de Kango-Péage, qui ont compétence dans la zone du drame.

Procès Ministère public-État gabonais contre Blaise Wada

Nouveau rendez-vous aujourd'hui pour la communication des documents à charge et à décharge

JNE
Libreville/Gabon

NOUVEAU rendez-vous aujourd'hui au Palais de justice de Libreville pour le procès Ministère public-État gabonais contre Blaise Wada. L'audience du jour, comme la précédente, est consacrée à la communication des documents à charge et à décharge, en vue de la manifestation de la vérité. « Je ne peux pas juger maintenant, nous n'avons pas encore terminé le travail », avait déclaré le président de la Cour criminelle spéciale, Paulette Akolli, en suspendant le procès, le jeudi 29 mars dernier. L'audience d'aujourd'hui pourrait bien être décisive. En effet, selon une source proche du dossier, cette séance, à défaut de débou-

cher sur les plaidoiries des avocats et les réquisitions du Ministère public, pourrait être la dernière avant cette étape cruciale. Ancien coordonnateur général de l'Unité de coordination des études et des travaux (UCET), Blaise Wada, en détention préventive depuis le 10 janvier 2017, est poursuivi pour avoir détourné des deniers publics d'un montant de 1,765 milliard de francs dont il était le dépositaire, dans le cadre de ses fonctions d'agent public de l'État. Mais il s'est toujours défendu d'avoir commis ce crime économique en déclarant : « Je ne me reproche rien ». Ses avocats soutiennent fermement cette version des faits, insistant que le dossier d'accusation est vide. D'où, selon eux, l'incapacité du Ministère public et des avocats de l'État



Photo : F.M.MOMBO/L'Union

Nouveau rendez-vous de Blaise Wada aujourd'hui avec ses juges.

gabonais à fournir des éléments de preuves irréfutables susceptibles de prouver les accusations portées contre leur client. **DÉBATS CONTRADICTIONNELS** L'un des conseils de Blaise Wada, Me Dibangoy Loundou, expliquera : « Les débats sont âpres. Nous sommes toujours sur

la communication des pièces. Il y a des preuves à apporter au dossier. Nous reviendrons jeudi prochain (aujourd'hui, Ndlr) pour repartir sur la discussion de ces pièces. Dans tous les cas, il y a beaucoup de pièces contradictoires, il faut en discuter, voir la véracité de ces pièces. Les documents

sont produits à la base et il faut les examiner. Nous sommes sereins et on ira jusqu'au bout de l'affaire. M. Wada n'a rien à se reprocher. Il va être difficile de trouver des griefs véritables contre notre client. » Les auditions des témoins à la barre pour éclairer la Cour n'ont pas, non plus, produit, jusque-là, des éléments accablants contre l'ancien coordonnateur de l'UCET, organisme chargé de la gestion de l'argent résultant des prêts octroyés au Gabon par les bailleurs de fonds internationaux et consacrés aux travaux d'aménagement des bassins versants de Libreville.

Lesquels fonds s'entendent comme des deniers publics. Mais les avocats de l'État sont convaincus de la culpabilité de ce dernier. « Tout démontre que par des systèmes de rétro-commissions, M. Wada a utilisé des montages, en vue de détourner l'argent de l'État », affirme Me Moutsinga, conseil de l'État gabonais. Et celui-ci de poursuivre : « M. Wada et ses conseils nous ont communiqué un certain nombre de pièces que nous sommes en train de décrypter, et nous arrivons à rapporter d'autres éléments qui vont le confondre. »

Braconnage dans la région de Lastoursville

Du gibier saisi par le cantonnement des Eaux et Forêts

C-M.M.
Lastoursville/Gabon

LES éléments de la brigade de la faune du cantonnement des Eaux et Forêts de Lastoursville ont saisi récemment une importante quantité de gibier constituée des espèces protégées. Cette opération doit succéder à la collaboration des villageois. Ce sont eux, en effet, qui ont informé le chef de cantonnement des Eaux et Forêts de Lastoursville, Michel Iwanou Mabicka, que des braconniers opéraient dans les forêts avoisinantes. Et surtout qu'un camp y était



Photo : Claude-Médard Minico

La viande saisi a été détruite dans un brasier.

dressé, où ces derniers stockaient le fruit de leurs battues.

Les agents, sur les dents, se sont alors déployés sur les lieux, puis ont neutralisé les indelicats chasseurs et saisi leurs fusils de chasse de type calibre 12, mais également une cargaison de gibier (chimpanzés, antilopes, sangliers) représentant plusieurs jours de chasse. En outre, les fonctionnaires ont trouvé dans les camps des chasseurs des foyers de feu qui servaient à fumer sur place la viande, afin de mieux la conserver pour la vente. Une raison suffisante pour le chef de cantonnement des Eaux et Forêts d'intensifier la sensibilisation des villageois à la nécessité de

protéger la faune. Car, ces braconniers bénéficient parfois, malheureusement, de la complicité de ces derniers. Les mis en cause ont été conduits à la base des Eaux et Forêts pour l'établissement du procès-verbal de la saisie et pour connaître leur sort. Deux éventualités s'offrent à eux en pareille circonstance, soit le paiement d'une amende allant de 100 mille à 10 millions de francs, soit leur présentation devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Koula-Moutou, pour la poursuite de la procédure.

